

## **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « Gagne deux places pour le showcase VALD X Ride The World »**

### Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

L'association Bonjour MARCEL de loi 1901 ayant pour objet la promotion du territoire altiligérien dans toute sa splendeur via la création d'un webzine ; organisation d'événements et le soutien aux autres associations dans la promotion de leurs actions ; identification R.N.A. : W432007497 ; organise dans le cadre d'une opération de partenariat avec Ride The World, un jeu concours ayant pour but de faire gagner deux places pour le "showcase VALD X Ride The World" auprès des lecteurs de Bonjour MARCEL.

- L'association Bonjour MARCEL est désignée également ci-après comme : «l'Organisateur».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à Internet. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours. Les membres de l'association Bonjour MARCEL sont autorisés à participer à ce jeu concours.

### Article 3 - Dates du concours - date de début du concours :

Date de début du concours : dimanche 8 décembre 2019 à 20h

Date de fin du concours : dimanche 22 décembre 2019 à 12h

Date du tirage au sort : dimanche 22 décembre 2019 à 17h

Date de désignation du gagnant : dimanche 22 décembre 2019 à 17h

### Article 4 - Modalités de participation

#### 4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement. Le Participant devra :

a) Se connecter au site internet [www.bonjourmarcel.fr](http://www.bonjourmarcel.fr) en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours :

<https://bonjourmarcel.fr/culture-marcel/bons-plans/gagne-deux-place...e-de-vald-au-puy/>

b) S'inscrire en remplissant le formulaire présent sur la page.

#### 4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Bonjour MARCEL se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Bonjour MARCEL altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de Bonjour MARCEL.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit sans réserves de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir d'exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort

Le tirage sera réalisé par les membres de l'association Bonjour MARCEL le dimanche 22 décembre 2019 à 17H pour désigner le Gagnant.

#### Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations : le lot est offert par Ride The World et constitue en ce sens des « dotations ». Le lot n'a pas de valeur commerciale et se définit par deux places pour le showcase VALD X Ride The World qui aura lieu le vendredi 27 décembre au Puy-en-Velay.

#### 5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant sera contacté par mail par l'association Bonjour MARCEL.

#### 5.1. Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Deux places seront offertes à un seul gagnant. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 5 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. Un deuxième tirage au sort sera effectué pour sélectionner un nouveau gagnant.

#### Article 7 - Données nominatives et personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

#### Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organisateur :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

#### Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer